

SÉNAT DE BELGIQUE.

SESSION DE 1920-1921.

Projet de Loi relatif à certaines dépenses de l'État pour l'exercice 1921. ⁽¹⁾

TABLEAU I. — DETTE PUBLIQUE.

Rapport fait au nom de la Commission des Finances ⁽²⁾
par M. le Baron de MÉVIUS.

MESSIEURS,

Vous aurez tous lu, avec le plus grand intérêt, le rapport spécial sur le budget de la Dette publique et ce qui en est dit, dans le rapport sur le Budget général, par l'honorable rapporteur de la Chambre, M. Maurice Houtart, qui a traité la question avec de tels détails, une telle ampleur et une compétence si reconnue que nous serions mal venus et nous livrerions à un travail superflu en tentant de vous faire à nouveau passer sous les yeux et de vous expliquer toutes les considérations qu'amène l'étude des différents postes.

Comme les chiffres du budget de la Dette publique sont incompressibles, et, lorsque l'on a fait, à tort ou à raison, des dettes, il faut voir à les payer, votre Commission avec résignation et consternation devant notre situation financière, vous propose de voter le budget de la Dette publique tel qui nous est soumis et qui s'élève à l'ordinaire à fr. 890,160,147-42. En y joignant les 160,555,000 francs portés au tableau XVII, dépenses extraordinaires et les 446,524,000 francs inscrits au tableau XVIII, dépenses recouvrables, le total coquet du service de notre dette nationale se monte donc à 1,497,239,147 francs.

Ce chiffre du budget ordinaire inférieur d'un peu plus de 37 millions au chiffre primitif, résulte non d'une diminution réelle des charges du budget de la Dette publique, mais de simples transferts ou modifications de forme relatives aux articles 8, 38 et 40 dont certaines sommes sont reportées à d'autres articles ou à d'autres budgets.

Dans ce chiffre déjà considérable, trop lourde charge pour notre brave et loyal pays et qui représente, selon qu'on tient ou ne tient pas compte du change, le service d'une dette d'un peu plus de 25 ou 29 mil-

(1) Projet de loi, n° 150.

(2) Composition de la Commission : MM. de Sadelceer, président ; De Bast, Cappelle, Delannoy, le baron de Mévius, le comte Cornet d'Elzuis de Peissant, Despret, Huisman-Van den Nest, Lepreux, Liebaert.

liards, ne sont pas compris l'amortissement de la dette flottante, ni celui des titres délivrés pour dommages de guerre, ni aucune charge pour les avances des alliés. En tenant compte de ces diverses nécessités il s'élèverait à près de deux milliards et, hélas, ce n'est pas fini. D'après les prévisions les plus optimistes, l'an prochain, par suite des déficits successifs de nos budgets, des dommages de guerre et des frais de restauration résultant de la guerre, la dette nationale menace de s'approcher de 35 à 40 milliards selon le change.

Messieurs, pareille situation est des plus alarmante et, si l'on continue à se payer de mots et à ne pas passer aux actes ; à toujours parler économies et à procéder par prodigalités et gaspillages, nous courons à la faillite, dont seule une réelle énergie, un effort draconien et une surveillance sérieuse de la gestion des deniers publics peuvent nous sauver.

Le Sénat, comme la Chambre et comme le pays tout entier, a la confiance la plus pleine et la plus entière dans l'honorable Ministre des Finances, auquel la Belgique doit une véritable gratitude pour ce dévouement au-dessus de tout éloge et ce désintéressement rare qui lui ont fait accepter dans des circonstances aussi décourageantes sa pénible et délicate mission ; le Sénat connaît sa haute compétence financière, mais l'honorable Ministre pourra-t-il remonter le courant dans les circonstances actuelles ?

Une des causes de ces dépenses exagérées, toujours nouvelles, toujours croissantes, ne réside-t-elle pas dans l'existence d'un Gouvernement d'union sacrée, gouvernement d'entente cordiale et de concessions réciproques qui, malheureusement, se traduisent généralement en fait par un accroissement des chiffres du budget ? Comptons sur l'énergie du Ministre des Finances pour résister à toutes les exigences illégitimes de ses honorables collègues, et que, pareil à un roc contre lequel viendront se briser tous les efforts, il soit assuré, lui aussi, du concours énergique et effectif du Sénat.

La première question en présence de la situation actuelle est d'équilibrer le budget et, une fois de plus, de prendre les mesures financières voulues à cet effet, quelque douloureuses qu'elles soient. L'honorable Ministre s'y applique.

Le pays le suivra et l'approuvera à l'unique condition qu'il puisse avoir la conviction, après s'être saigné aux quatre veines comme il va devoir le faire, qu'il n'y aura plus ni gaspillages ni frénésie de dépenses, comme on ne le pense que trop aujourd'hui. L'exemple doit venir d'en haut. Plus de ces crédits supplémentaires ; plus de ces ouvertures de crédits sans votes de ressources correspondantes ; plus de dépassements des crédits accordés ; plus d'administration de chemins de fer ouvrant des gouffres de 400 millions et ne se suffisant pas à eux-mêmes ; plus de ces lamentables essais d'étatisme qui n'ont qu'un avantage, celui de créer de multiples postes ruineux pour les contribuables et qui, tant pendant la guerre que depuis, tant au point de vue commerce qu'au point de vue industrie, ont démontré l'inanité et le désastre de l'application des théories nouvelles — (à quelque chose malheur est bon) — ; plus de ces exagérations ruineuses d'indemnités de chômage, où l'on paie des salaires de chômage à des milliers de travailleurs qui pourraient certainement s'employer, alors que tant d'entreprises manquent de bras ; plus de travaux extraordinaires si les

ressources nationales ne permettent pas de les faire ; finissons-en avec ces mentalités de prodigues qui, après avoir fait des dépenses considérables, exagérées, hors de proportion avec leurs revenus, en sont réduits à des expédients pour faire face à leurs créanciers. Revenons-en aux procédés des bons pères de famille qui équilibrent leurs dépenses après avoir établi leurs ressources et d'après elles.

Le pays en a assez de la gabegie. Il faut, et l'honorable Ministre nous l'a promis, que l'on en revienne au dépôt, à l'examen et au vote de tous les budgets avant le 1^{er} janvier ; que l'on renonce aux crédits provisoires et que ce rôle ridicule que l'on fait jouer au Parlement, d'entériner des budgets à moitié dépensés et souvent totalement engagés, cesse ; il faut étendre les pouvoirs de la Cour des comptes et rendre les fonctionnaires responsables des actes illégaux qu'ils posent au point de vue budgétaire. Alors, Messieurs, avec une sage et énergique compression des dépenses dans tous les départements et grâce à un généreux et loyal effort du contribuable belge, assuré du bon emploi de ses deniers, nous pourrons marcher à nouveau dans une voie saine et sage au point de vue financier.

Messieurs, cette situation est évidemment une résultante de la guerre, tant par suite des réparations qu'elle a nécessitées que des dépenses qu'elle a entraînées et de l'esprit qu'elle a créé. Après l'épouvantable tourmente, les années d'angoisses et de craintes, les terreurs d'être à jamais esclaves sous la tyrannie et la brutalité allemandes, quand la victoire est venue couronner nos drapeaux, que le droit et la liberté triomphèrent de l'orgueil et de l'ambition sans limites, tous les peuples vainqueurs se dirent : « Tout est sauvé il n'y a plus qu'à se réjouir et à laisser aller le monde » et une véritable folie de plaisirs et de dépenses s'est emparée de notre vieux monde et de ses gouvernements eux-mêmes. frénésie de chorégraphie et hélas, ce qui est plus grave, frénésie de la danse non plus des millions, mais des milliards ! Il est plus que temps de se ressaisir ; donc économies, impôts et surtout obligation imposée à l'Allemagne de payer. Et permettez-moi, quant à moi, de regretter qu'on se soit fié à sa parole et qu'on n'ait pas pris des garanties telles qu'elle ne puisse y manquer.

Souvenons-nous que depuis Froissart à Marie-Thérèse, l'histoire nous a déjà appris ce que vaut « parole d'Allemand » et ne voyons-nous pas l'Allemagne à la suite des tristes expériences récentes fouler une fois de plus aux pieds ses engagements relativement au remboursement de nos 6,000,000,000 de marks.

Messieurs, ne nous laissons pas faire ! D'accord avec nos chers et grands alliés de France, approuvés certainement et — j'espère — soutenus par nos vaillants amis d'Angleterre, exigeons notre droit jusqu'au bout, ayons des gants de velours mais mettons-y des mains de fer pour toucher l'entière de ces dix milliards et demi de marks or qui nous sont dus et l'intégrité des marks qui dorment dans les caves de la Banque Nationale ! Alors seulement notre situation financière pourra se rétablir et la Belgique connaîtra à nouveau sa richesse et sa prospérité d'antan. C'est sur ces observations et dans ces espérances que votre Commission, à l'unanimité de ses membres présents, vous propose l'adoption du budget de la Dette publique qui vous est soumis.

Le Rapporteur,
Baron DE MÉVIUS.

Le Président,
L. DE SADELEER.